
MAIRIE
DE
LES HAIES

69420

☎ 04.74.56.89.99

📠 04.74.56.89.90

COMPTE RENDU DE LA SEANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 16 JUIN 2021

Mr SALLANDRE, Mme PALLUY, Mr GRAPOTTE, Mr MICHAUD, Mme VACHON, Mr DI ROLLO, Mme PUTOD, Mr BOSVERT, Mr DUPLAIN, Mme PERIER, Mr FAYA, Mme DUC, Mme ASSENAULT, Mme PAOLUCCI

Membres absents : 1

Mr Patrick SALAS

Membres absents excusés ayant donné pouvoir : 0**Désignation d'un secrétaire de séance**

Monsieur Le Maire propose que le secrétariat de séance soit assuré par Mr DI ROLLO

Secrétaire élu : Mr DI ROLLO**1- Délibération pour le choix de l'entreprise pour le marquage routier**

A l'initiative de Jean Claude FAYA et en relation avec Vienne Condrieu Agglomération Propose de refaire l'ensemble du marquage routier sur l'ensemble de la commune, à savoir que Vienne Condrieu Agglomération a aussi dans sa délégation le marquage au sol seulement des axes principaux à l'intérieur de la commune et des lieux dits. Toutes les voies et rue secondaires sont à la charge de la commune.

C'est pour cela que nous avons souhaité reprendre le marquage au sol des parkings, rues, Stop etc..

Une demande de prix a été faite auprès de deux sociétés, PROXIMARK pour un montant de 6075.42 € TTC et AZ MARQUAGE 4129.89€ TTC

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

Approbation à l'unanimité le choix d'AZ MARQUAGE pour 4129.89€

2- Délibération pour que le conseil donne pouvoir au maire d'effectuer les demandes de subventions pour financer les frais d'architecte pour la construction d'un local commercial

Monsieur le Maire informe que le projet d'installation d'un local multi service dans la Cure actuelle ne se fera pas et propose un projet de construction d'un bâtiment devant la maire ou sur le parking du jeu de boules.

Monsieur le Maire avait fait une demande succincte à un architecte qui a donné une estimation d'environ 500 000€ HT pour la création d'un bâtiment complet.

Monsieur DI ROLLO demande une réflexion auprès des Elus et qu'un avant-projet serait le bienvenu. Certain Elus ont validés ce principe.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

Donne son accord à l'unanimité pour effectuer les demandes de subventions pour financer les frais d'architecte pour la création d'un local commercial

3- Délibération pour que le conseil donne pouvoir au maire d'effectuer les demandes de subventions pour financer les travaux de mise aux normes de la cantines et des travaux futur du local commercial

Un projet est en cours avec la commune de TUPIN et SEMONS pour la mutualisation de notre cantine. Une étude de faisabilité a été effectuée et un investissement doit être effectué pour que notre cantine soit aux nouvelles normes et ainsi pouvoir perdurer.

Le montant des travaux et matériel sont de 117 500.00€ HT.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

Donne son accord à l'unanimité pour effectuer les demandes de subventions pour financer les travaux de la mise aux normes de la cantine ainsi que les travaux de création d'un local commercial.

4- Subventions 2021

Le Conseil Municipal :

- DÉCIDE d'allouer les subventions suivantes :
- ALCALY 81.50 €
- Association Convalescence Maison de St Prim 60,00 €
- Chambre des métiers et de l'artisanat du Rhône 124,00 €
- Centre de secours Jeunes Sapeurs de Condrieu 100,00 €
- Bibliothèque des Haies 1.000,00 €
- Sou des écoles 500,00€
- Coop Ecole LES HAIES 77.26 €
- MFR LAMURE SUR AZERGUE 100,00€
- MFR EYZIN PINET 500,00 €
- DDEN MORNANT 100,00€

5- Délibération sur le projet de Pacte de gouvernance entre Vienne Condrieu Agglomération et ses communes membres pour la mandature 2020-2026

La loi Engagement et proximité du 27 décembre 2019 a institué un nouveau rendez-vous obligatoire après l'installation des conseils communautaires consistant à débattre de l'élaboration d'un pacte de gouvernance entre la communauté et ses communes membres.

L'adoption de ce pacte de gouvernance n'est pas obligatoire en soi, mais un débat doit avoir lieu en conseil communautaire assorti d'une délibération portant sur l'élaboration de ce pacte entre les communes membres et l'intercommunalité.

Ce projet est ensuite soumis aux conseils municipaux pour avis rendu dans un délai de deux mois après la transmission du projet de pacte. Au terme de cette consultation, l'adoption définitive du pacte par le conseil communautaire est possible jusqu'au 28 juin 2021.

Lors de sa séance du 16 mars 2021, le conseil communautaire de Vienne Condrieu Agglomération a adopté la délibération portant débat et projet de pacte de gouvernance.

Ce pacte de gouvernance se déclinerait en 10 points :

1. **Une feuille de route prenant appui sur le « Projet d'agglomération »** adopté le 18 décembre 2018 après la fusion entre ViennAgglo et la communauté de communes de la Région de Condrieu.

Ce projet d'agglomération reste plus que jamais d'actualité. Document fondateur, il est le fruit d'une réflexion collective des élus. Il fixe le cap à travers 4 grandes ambitions et des objectifs :

Ambition 1 : « Une Agglomération qui porte un projet partagé »

- *Se donner les moyens de nos ambitions sans augmenter la fiscalité,*
- *Une gouvernance au service d'un projet fédérateur qui implique les acteurs dans toute leur diversité,*
- *Viser une action publique d'agglomération encore plus performante,*
- *Se positionner comme une agglomération qui compte à l'échelle métropolitaine.*

Ambition 2 : « Un territoire qui cultive l'excellence »

- *Développer le potentiel d'attractivité du territoire,*
- *Favoriser l'émergence de projets ambitieux, innovants et durables,*
- *Devenir un territoire à énergie positive à court terme.*

Ambition 3 : « Un territoire fort de ses équilibres »

- *Préserver la qualité de vie, les ressources et la cohésion du territoire,*
- *Ambitionner une mobilité plus durable qui renforce l'accessibilité pour tous,*
- *Favoriser un développement territorial durable porteur de cohésion à l'échelle de l'agglomération.*

Ambition 4 : « Une agglomération qui ambitionne pour tous, un haut niveau de service »

- *Développer des services de qualité, adaptés aux soins de chaque public,*
- *Assurer l'accès aux services de proximité et au numérique pour tous.*

2. **Des Schémas stratégiques en déclinaison du Projet d'agglomération** qui viennent préciser le plan action de la communauté sur les différentes thématiques.

Avec les schémas déjà approuvés et en action :

Schéma d'accueil de la petite enfance,
Schéma d'accueil des entreprises,
Schéma de développement commercial,
Schéma de développement touristique,
La stratégie agricole,
Schéma directeur de l'assainissement (à actualiser pour la rive droite),
Schéma directeur vélo (à actualiser pour la rive droite),
Schéma directeur des équipements sportifs (à actualiser pour la rive droite).

Les schémas en cours d'élaboration ou à programmer :

Programme Local de l'Habitat (PLH),
Plan de Mobilité (PDM),
Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET),
Schéma directeur de l'eau potable
Schéma directeur des eaux pluviales,
Schéma directeur des déchèteries...

3. **Sur la fiscalité, une orientation partagée de ne pas augmenter la pression fiscale sur les ménages et les entreprises** durant cette mandature.

Cette orientation s'inscrit sous réserve des harmonisations de taux décidées consécutivement à la fusion. A noter que Vienne Condrieu Agglomération, contrairement à de nombreux EPCI, n'a pas instauré de taxe foncière.

4. **Une gouvernance collective et partagée qui associe les maires des 30 communes membres au bureau communautaire**, chaque membre du Bureau étant appelé à porter par délégation du Président un domaine d'action de la communauté.

5. **Une méthode de discussion et de prise de décision en bureau qui se veut collective et participative**, avec pour objectif, chaque fois que possible, la recherche du consensus des Maires dans la définition des orientations stratégiques. Au plan de la méthode, le principe de la double présentation des dossiers soumis à une décision d'orientation a été retenue : une première présentation pour exposé du sujet, une deuxième inscription la séance suivante pour décision d'orientation.

6. **Une volonté affirmée d'associer l'ensemble des conseillers municipaux à la vie de l'intercommunalité et à l'élaboration des projets.**

Cette volonté se concrétise notamment par les modalités suivantes :

- L'ouverture aux conseillers municipaux des 18 commissions thématiques qui traitent des différents champs d'action de la communauté. Cette participation connaît d'ores déjà un réel succès puisqu'au 31 décembre 2020 1115 conseillers municipaux étaient inscrits dans ces commissions ;
- La tenue d'une assemblée générale annuelle réunissant tous les élus du territoire destinée à faire le bilan d'étape des politiques publiques conduites par l'intercommunalité ;
- Des réunions « d'inter commissions » sur les thématiques transversales telles que le PLH, le PDM et le PCAET,
- La transmission par voie dématérialisée aux conseillers municipaux des ordres du jour, rapports et comptes-rendus des conseils communautaires ;
- L'envoi simultané d'une « News letter » apportant un éclairage didactique sur les dossiers soumis au conseil.

7. **Une démarche de concertation et de consultation** des usagers, des citoyens, de la population et plus généralement des partenaires institutionnels dans la conduite de la politique publique de la communauté d'agglomération.

Conformément à la délibération adoptée le 10 novembre 2020, cette démarche s'appuie sur la contribution du Conseil de développement qui accompagne l'Agglomération sur la méthodologie et l'ingénierie de la concertation en proposant la méthode et des outils de concertation, en émettant des avis sur les modes de concertation proposés par l'exécutif, en effectuant le suivi de la mise en œuvre et des rendus de cette concertation.

8. **La mise en œuvre d'une démarche d'évaluation** de l'action de la communauté destinée à rendre compte du suivi et de l'atteinte des objectifs.

La communauté possède déjà nombre de dispositifs qui concourent à l'appréciation bilancielle de son action : rapport annuel d'activité, rapports relatifs au prix et à la qualité du service (RPQS) pour l'eau, l'assainissement et la gestion des déchets, rapports financiers (comptes administratifs), logiciel de gestion des indicateurs...

Cette démarche de l'évaluation est appelée à prendre une dimension nouvelle en s'appuyant sur les travaux de la commission administration générale d'une part, et d'autre part sur la contribution du Conseil de développement qui apportera un regard croisé sur les critères d'évaluation et les

indicateurs. Elle sera matérialisée par la production d'un rapport annuel sur l'évaluation des politiques publiques menées par l'Agglomération.

9. Une orientation visant à développer chaque fois que cela est profitable les mutualisations de services entre la communauté et les communes.

La communauté d'agglomération dispose déjà d'un ambitieux schéma de mutualisation de services appelé à s'enrichir par les travaux de la commission administration générale. Les principales mutualisations en place sont les suivantes :

- Sur la commande publique : les conventions d'assistance avec les communes adhérentes au service commun des marchés publics, les groupements de commandes dans les achats et prestations ;
- Sur l'informatique : l'offre de service aux communes par voie conventionnelle pour l'administration de leur système d'information ;
- Sur les archives : l'offre de service aux communes par voie conventionnelle pour un accompagnement dans leur processus d'archivage ;
- L'instruction du droit du sol des permis et autorisations de travaux sur l'ensemble des communes (prestation gratuite financée sur fonds propres de la communauté) ;
- Le Système d'Information Géographique (SIG), outil de cartographie performant mis à disposition gratuitement aux communes avec un accompagnement en animation et en formation ;
- Le service des politiques contractuelles qui accompagne les communes dans la recherche de financements de leurs projets et participe à l'élaboration des contrats (contrat de ruralité, contrat de plan Etat-Région, contrats de partenariats avec les Départements, CTER...).

10. L'impulsion d'une culture interne au niveau des services visant à promouvoir la proximité, la réactivité, la fluidité, l'expertise et l'esprit de service dans la relation avec les élus et les communes.

Il s'agit d'abord d'une volonté, d'une question de management et d'état d'esprit.

Parmi les actions concrètes qui contribuent à cette culture interne on citera en particulier les séminaires qui réunissent une à deux fois par an les Directeurs généraux des services et Secrétaires de Mairies avec les Directeurs de la communauté. Ces rencontres d'échanges et d'information sur l'action de Vienne Condrieu Agglomération concourent à la connaissance réciproque et au renforcement des liens entre les communes et l'intercommunalité.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré émet l'avis suivant : Favorable a l'unanimité

6- Pêche à l'étang communal

Pour pouvoir pêcher dans l'étang communal il est nécessaire que l'organisation soit gérée par une association. L'association des ZAZOUS est en cours de réflexion et de s'assurer que l'ensemble de ses assurances prennent bien en compte les risques.

7- Délibération pour l'achat d'une remorque qui sera plus adaptée au travail effectué par l'agent communal

Thierry BOSVERT évoque les difficultés de l'agent communal pour effectuer l'évacuation des déchets vert, capacité de la remorque actuelle trop petite, l'achat d'une remorque permettra d'effectuer moins de transport. Le transport du matériel se fera plus aisément et en toute sécurité.

Monsieur Thierry BOSVERT propose deux offre de prix pour du matériel similaire et de fabrication française. Poncet REMORQUE POUR UN MONTANT DE 6564.00€ et DEBES pour un montant de 7800.00€.

Après avoir délibéré :

Abstention : 6

Refus :0

Pour :8

Le choix a été fait sur l'offre de PONCET remorques pour 6564.00€.

8- Délibération le remplacement de l'ensemble des éclairages communal par des éclairages intelligent et moins énergivore.

En collaboration avec le Parc National du Pilat, le SYDER et la commune de LES HAIES il a été étudié le remplacement de l'ensemble de l'éclairage public de la commune.

Les objectifs sont :

- Environnementaux, baisser la nuisance lumineuse, baisser la consommation d'énergie.
- Matériel innovant avec détecteur de présence pour protéger l'ensemble des piétons, ainsi que l'installation de capteur de pollution de l'air, ou d'humidité etc...
- Chaque éclairage sera communicant et la maintenance en sera réduite.
- Baisser le cout de la consommation d'électricité jusqu'à 74 % d'économie.
- Une information publique se fera en présence des représentants du parc national du Pilat, du SYDER.

Le cout total de l'investissement est de 119 300.00€ TTC

55% du montant serait à la charge de la commune soit 65 615.00€.

Notre participation se ferait sur 15 ans soit 5446.00€ TTC.

A titre d'information le cout de maintenance pour l'année 2020 est de 1770.00€ à la charge de la commune et la consommation électrique pour 2020 est de 6518.86€.

L'estimation de la consommation serait de 74% moins élevé c'est-à-dire une économie de 4824.00€.

Le cout de maintenance sera réduit dû à la garantie du matériel.

Après avoir délibéré :

Abstention : 1

Refus :0

Pour :13

Le projet est validé Monsieur le Maire donnera son accord au SYDER ainsi qu'au parc national du Pilat le plus rapidement possible pour pouvoir effectuer les travaux dès la rentrée de septembre 2021.

A 21h30 Départ de Madame Roselyne PERIER.

9- Questions diverses.

1- Chaufferie centrale au bois

Une étude de faisabilité a été effectuée en 2019 par le SYDER pour l'installation d'une chaufferie bois ainsi qu'un réseau de chaleur qui permettrait de chauffer certain bâtiment communaux, Il serait aussi possible a quelques administrer de ce raccorder a ce réseau de chaleur. Nous allons de nouveau réactiver ce dossier.

2- Projet d'école

Durant cette année 2020/2021 les élèves de l'Ecoles ont récolté plus de 15kgs de déchets dans différents quartier de notre village, une imprimante par exemple ainsi des sacs plastique mais aussi une quantité industrielle de mégots de cigarette.

Face à la problématique des mégots les élèves ont emis l'idée d'une opération « zéro mégot ».

La collecte de mégot permettrait de créer du mobilier urbain ainsi de recycler ce déchet. Nous nous mettrons en relation avec Vienne Condrieu Agglomération pour évoquer ce projet et nous accompagner dans sa réussite.

3- Nouvelle station épuration

Les études sont en cours et les travaux sont prévus courant 2024.

A savoir qu'une partie des travaux de réseau d'eau pluviale reste à la charge de la commune, Vienne Condrieu agglomération demande une participation de 22 000.00 € HT. A ce jour nous n'avons pas budgété cette dépense donc Monsieur le Maire va rentrer en discussion avec les services de Vienne Condrieu Agglomération pour organiser cette dépense sur le budget 2022.

4- Monsieur DI ROLLO interpelle Monsieur le Maire sur son engagement sur une liste aux élections départementale et rappelle à Monsieur le Maire que le conseil est apolitique et que son engagement engage le conseil municipal.

Monsieur DI ROLLO évoque que nous avons été élus sur une liste sans étiquette, Monsieur DI ROLLO reprends les documents qui ont été distribués durant la campagne municipale, les choses sont claires sur les documents.

Monsieur DI ROLLO affiche aussi le document des élections départementales et Monsieur DI ROLLO évoque que Monsieur SALLANDRE se présente en tant que Maire de la commune, sous l'étiquette Union de la droite du centre et des indépendants comme remplaçant dans de Monsieur MARION Maire de CONDRIEU, mais pas en tant que personne avec bien entendu l'approbation de quelques Elus.

Il s'en ait suivi une violente prise a parti par quelques Elus.

Monsieur DI ROLLO a entendu qu'il devait démissionner s'il n'était pas d'accord, qu'il avait gâché le conseil municipal, et pour un autre Elu qu'il n'avait qu'a être présent lors des permanences de l'ensemble des Elus qui sont facultatives pour tous les Elus et que les avis de quelques Elus ne concernent pas la totalité des Elus.

Thierry SALLANDRE évoque que son engagement et personnel et n'engage pas le conseil. Aussi Thierry SALLANDRE évoque qu'il a informé cette proposition d'engagement auprès de l'ensemble des Elus qui sont présents tous les vendredis soir durant la permanence.

Thierry SALLANDRE informe qu'il est important d'être représenté auprès du département ce qui permet d'avoir des informations importantes concernant les subventions que pourrait recevoir les communes du plateau ainsi que les informations sur les travaux effectués par le département sur la partie sociale qui représente quand même plus de 50% du budget du département.

Thierry SALLANDRE affirme qu'il fait partie d'aucun parti politique.

5- Extension du cimetière

Les dossiers de consultation sont prêts. Nous attendons des informations de l'architecte à ce sujet.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée le 16 juin 2021 à 21 heures 40 minutes.